

## Mon indemnité (IAT ou IFTS) est-elle modulée en fonction de ma manière de servir ?

Pour l'année 2009, le coefficient multiplicateur des indemnités passe dans notre académie de 3,34 à 4 en EPLE ou en CIO et de 3,34 à 4,05 en services. La date d'effet financier est fixée au 01/01/09, la revalorisation apparaîtra sur la fiche de paye de mai.

Le tableau ci-dessous vous permet de vérifier si votre indemnité (IAT ou IFTS) est modulée à partir de cette date par votre supérieur hiérarchique.

En cas de temps partiel, vous devez tenir compte de votre quotité salariale.

indemnité	grade	Montants annuels de référence au 01/03/08 <b>A</b>	coefficient multiplicateur appliqué dans l'académie en EPLE ou en CIO à partir du 01/01/09 <b>B</b>	Indemnités mensuelles pour un temps plein en EPLE ou en CIO <b>(AxB)/12</b>	coefficient multiplicateur appliqué dans les services de l'académie à partir du 01/01/09 <b>C</b>	Indemnités mensuelles pour un temps plein en services <b>(AxC)/12</b>
<b>IAT</b>	Adjoint administratif de 2ème classe échelle 3 de rémunération	442,18 €	4	<b>147,39 €</b>	4,05	<b>149,24 €</b>
	Adjoint administratif de 1ère classe échelle 4 de rémunération	456,95 €	4	<b>152,32 €</b>	4,05	<b>154,22 €</b>
	Adjoint administratif principal de 2ème classe échelle 5 de rémunération	462,22 €	4	<b>154,07 €</b>	4,05	<b>156,00 €</b>
	Adjoint administratif principal de 1ère classe échelle 6 de rémunération	468,56 €	4	<b>156,19 €</b>	4,05	<b>158,14 €</b>
	SASU de classe normale (indice brut ≤380)	579,36 €	4	<b>193,12 €</b>	4,05	<b>195,53 €</b>
<b>IFTS</b>	SASU de classe normale (indice brut > 380), de classe supérieure et de classe exceptionnelle	844,24 €	4	<b>281,41 €</b>	4,05	<b>284,93 €</b>
	ADAENES	1 061,64 €	4	<b>353,88 €</b>	4,05	<b>358,30 €</b>
	APAENES	1 447,88 €	4	<b>482,63 €</b>	4,05	<b>488,66 €</b>

# Le SNA/B/FSU au service des personnels administratifs, ITRF et des Bibliothèques de l'académie d'Amiens